

Conclusion: Il est donc possible de financer les travaux mentionnés dans ce projet. Il serait normal de se charger d'abord que la partie "réseau de distribution" et de ne lancer la 2^e partie "lutte contre l'incendie" que lorsque la ville sera assurée de la participation de l'Etat.

A noter que l'exécution de ce programme absorbera bien probablement tout le crédit affecté à l'extension du réseau et que par conséquent, il ne pourra être question d'envisager une troisième tranche en zone urbaine sans au préalable en avoir fixé le financement.

Le Conseil Municipal estime qu'il y a possibilité de traiter dans une même tranche la partie "réseau de distribution" et la "lutte contre l'incendie" et prend à l'unanimité la délibération suivante:

Le Conseil Municipal

Sur les conclusions de la commission des finances

Sur le rapport de la commission des travaux

décide.

Les travaux mentionnés dans le rapport ci-dessus seront l'objet d'une troisième tranche d'amélioration et d'extension du réseau de distribution d'eau.

La dépense sera imputée sur le reliquat du crédit inscrit au BS 1913

Ch. XXV art 1 et qui sera reporté au BS 1954.

Quelques M. le Maire a signé le marché correspondant aux travaux à exécuter.

M. le Maire signale que les écarts ont été

abus de pouvoir commis des erreurs utiles. Il tenait bien mesurés qu'il n'a pas la
responsabilité du succès de ses thèses. Il m'explique qu'il y avait une erreur sur
le tableau sans qu'elle soit utile, mais fait des remarques sur l'écriture.

M. Guichard nous présente la motion suivante :

" Le Conseil Municipal a proposé de réunir en séance ordinaire le samedi
29 Mai 1954.

- voudraient que les questions de procédure, abstraitement indépendantes,
se fassent les jours, soirs, après (ne figurent pas à l'ordre du jour de celle
deuxième

- demande à M. le Maire de les inclure dans cet ordre du jour.
M. Bourdelle signale que la commission des Écoles a tenu 3
réunions en 10 jours et que les membres font un gros travail.

M. Guichard ne veut pas que ces choses ou M. Goldmann se
croient vides dans cette motion. Il s'agit de l'ordre du jour, il y avait
des questions plus importantes à résoudre que celles qui sont proposées.

La motion de M. Guichard est émise par le Conseil Municipal.
Elle est pour M. Guichard.

II Questions Scolaires.

Informations sur les constructions scolaires.

Il s'agit de l'application de la commission scolaire par

le conseil d'administration.

Le conseil d'administration du Conseil. Il a été accepté par la commission

chargé au département de l'Éducation Nationale des

projets de constructions scolaires.